

Moulins et gués entre l'Agréau et le Branlin



Trace n° 29249997

Une randonnée proposée par Acscpf

Parcours balisé N°82.

Au départ, le Jardin Botanique créé par les enfants de l'école du village donne le décor, il sera traversé en aller et en retour. Par la suite, entre vallons et plaines, la découverte des lavoirs de Tannerre-en-Puisaye, du Ferrier de la Garenne, puis les moulins, les gués agrémenteront ce parcours poyaudin.

Durée	4h 15	Difficulté	Moyenne
Distance	14,14 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	68 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	69 m	Commune	Villeneuve-les-Genêts (89350)
Point haut	217 m	Région	Puisaye
Point bas	175 m		

Description

Départ depuis le parking Place de la Liberté tout près de la mairie.

(D/A) Sortir du parking en se dirigeant vers le Jardin Botanique. Au chemin transversal, tourner à gauche et poursuivre jusqu'au premier chemin sur la gauche. Le remonter, franchir une rue transversale et déboucher au pied de l'église. Prendre la rue sur la droite et obliquer sur la gauche dans la Rue des Genêts (direction [Tannerre-en-Puisaye](#)). Après une centaine de mètres, partir sur la droite dans la Rue des Champs de l'Étang. Laisser les deux voies latérales (voies sans issue) et aboutir sur la route. Ne pas la traverser mais conserver, en tournant à gauche, l'accotement gauche.

(1) Partir à gauche en direction du Sablon - Court Gain. Poursuivre sur cette voie et, au bout, sur le chemin qui pénètre rapidement en sous-bois. Laisser les allées latérales (accès privés) et retrouver la D22 à la hauteur d'un petit étang sur la droite (parties privées à respecter).

(2) S'engager et longer cette voie **avec prudence** en conservant l'accotement de droite. À l'entrée du virage à angle droit formé par la route, continuer tout droit, direction le Mouton par le chemin stabilisé au départ puis terreux par la suite et de nouveau stabilisé à l'approche de la Sarauderie. Délaisser le départ sur la droite au niveau de la maison et descendre sur Tannerre-en-Puisaye.

(3) Au croisement en T, continuer sur la gauche en descendant jusqu'au carrefour avec la D7. Passer la mairie et poursuivre en direction du centre bourg.

Après la traversée des deux ponts franchissant le Branlin et, peu après le lavoir en contre-bas sur la droite, obliquer sur la gauche dans la rue marquée en Sens Interdit. Arrivé à hauteur de l'église, tourner à gauche pour atteindre un sentier montant sur la droite (panneau le Ferrier Antique).

(4) Virer à droite en montant ce sentier, longer un verger et pénétrer en sous-bois.

(5) Tourner sur la gauche sans tenir compte des poteaux et balises (voir Informations pratiques). Au prochain croisement, partir sur la gauche sur le chemin en angle aigu. Arrivé sur la route, la prendre par la droite et atteindre un croisement avec des chemins.

(6) Passer le chemin sur la droite et, peu après, s'engager sur la gauche en passant au pied de la Croix Saint-Lazare, dans un chemin enherbé, un peu discret. Prolonger jusqu'à retrouver une voie routière transversale à prendre en descendant sur la gauche.

(7) Après un droite/gauche sur la D7, descendre par la voie longeant quelques serres. Traverser sur le pont enjambant le Branlin. Peu après ce pont, virer sur la droite et, tout de suite, monter le chemin sur la gauche. Cette partie surplombe le site d'un ancien moulin à eau et débouche, après une série de courbes, sur un chemin goudronné. Passer les départs menant à des propriétés privées pour arriver devant le Domaine Sylvarie. Poursuivre en tournant à gauche devant le point propriété du domaine. Atteindre une route transversale.

Points de passage

D/A Place de la Liberté - Église Notre-Dame de l'Assomption (Villeneuve-les-Genêts)

| N 47.737148° / E 3.091436° - alt. 188 m - km 0

1 Croisement

| N 47.728417° / E 3.09099° - alt. 197 m - km 1.32

2 Débouché sur la D22

| N 47.734194° / E 3.108744° - alt. 210 m - km 2.93

3 Débouché sur une voie de circulation

| N 47.732095° / E 3.129685° - alt. 189 m - km 4.85

4 Montée au Ferrier - Église Saint-Martin (Tannerre-en-Puisaye)

| N 47.73578° / E 3.129725° - alt. 189 m - km 5.36

5 - Le Ferrier de la Garenne

| N 47.738883° / E 3.130363° - alt. 215 m - km 5.78

6 Croisement route-chemins - Croix Saint-Lazare

| N 47.741316° / E 3.128044° - alt. 215 m - km 6.44

7 Débouché sur une route. Direction le - Branlin (rivière) - Affluent de l'Ouanne

| N 47.745466° / E 3.116713° - alt. 182 m - km 7.55

8 Débouché sur une route

| N 47.753837° / E 3.097383° - alt. 200 m - km 9.68

9 Chemin transversal

| N 47.754725° / E 3.091495° - alt. 199 m - km 10.23

10 Débouché sur D18 - Agréau (rivière) - Affluent du Branlin

| N 47.752133° / E 3.085149° - alt. 187 m - km 10.79

11 Débouché sur D207

| N 47.744725° / E 3.072819° - alt. 197 m - km 12.28

(8) La traverser et continuer dans le chemin enherbé qui aboutit sur un carrefour en T.

(9) Partir sur la gauche et atteindre la D18.

(10) Traverser **avec prudence** cette voie et descendre dans la petite rue partant à angle aigu. Traverser l'Agréau par les deux passerelles successives et monter le chemin unique (aucun latéral sur cette portion). Il permet de traverser une zone céréalière et arrive devant la ferme des Fourrés. Passer au pied des silos métalliques, tourner à gauche et de suite à droite pour retrouver une voie d'accès bitumée qui atteint la D207.

(11) L'emprunter par la gauche en restant **prudent** et la conserver jusqu'au prochain croisement en délaissant les deux voies d'accès à la ferme des Pernets.

(12) Partir sur la gauche, **prudence** en prenant cette route et descendre jusqu'au carrefour formé par les Rues du Lavoir et des Lagunes. Ne pas s'engager dans l'une de ces rues, mais, prendre sur la droite, un chemin passant sous les jardins des propriétés de la Rue des Lavoirs. Poursuivre ce sentier un peu humide par endroits pour arriver au bas du Jardin Botanique. Le traverser de bas en haut et retrouver le parking (D/A).

● 12 Débouché sur la D22

| N 47.737324° / E 3.08773° - alt. 187 m - km 13.68

● D/A Jardin botanique, Place de la Liberté

N 47.737148° / E 3.09144° - alt. 188 m - km 14.14

Informations pratiques

À l'intérieur du Ferrier de la Garenne se trouvent beaucoup de croisements. L'ensemble de ce site dont, une zone est classée aux Monuments Historiques, est traversé par des parcours balisés. Il est possible de le découvrir en partie en s'appuyant à partir du (5) sur les parcours portant le N°75 (plus 1.6km) ou le N° 4 (plus 2 km). Afin de ne pas s'égarer, choisir l'un ou l'autre sachant que le N°4 est le plus complet.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°82 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre (ACSCPF) en avril 2023.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

À voir

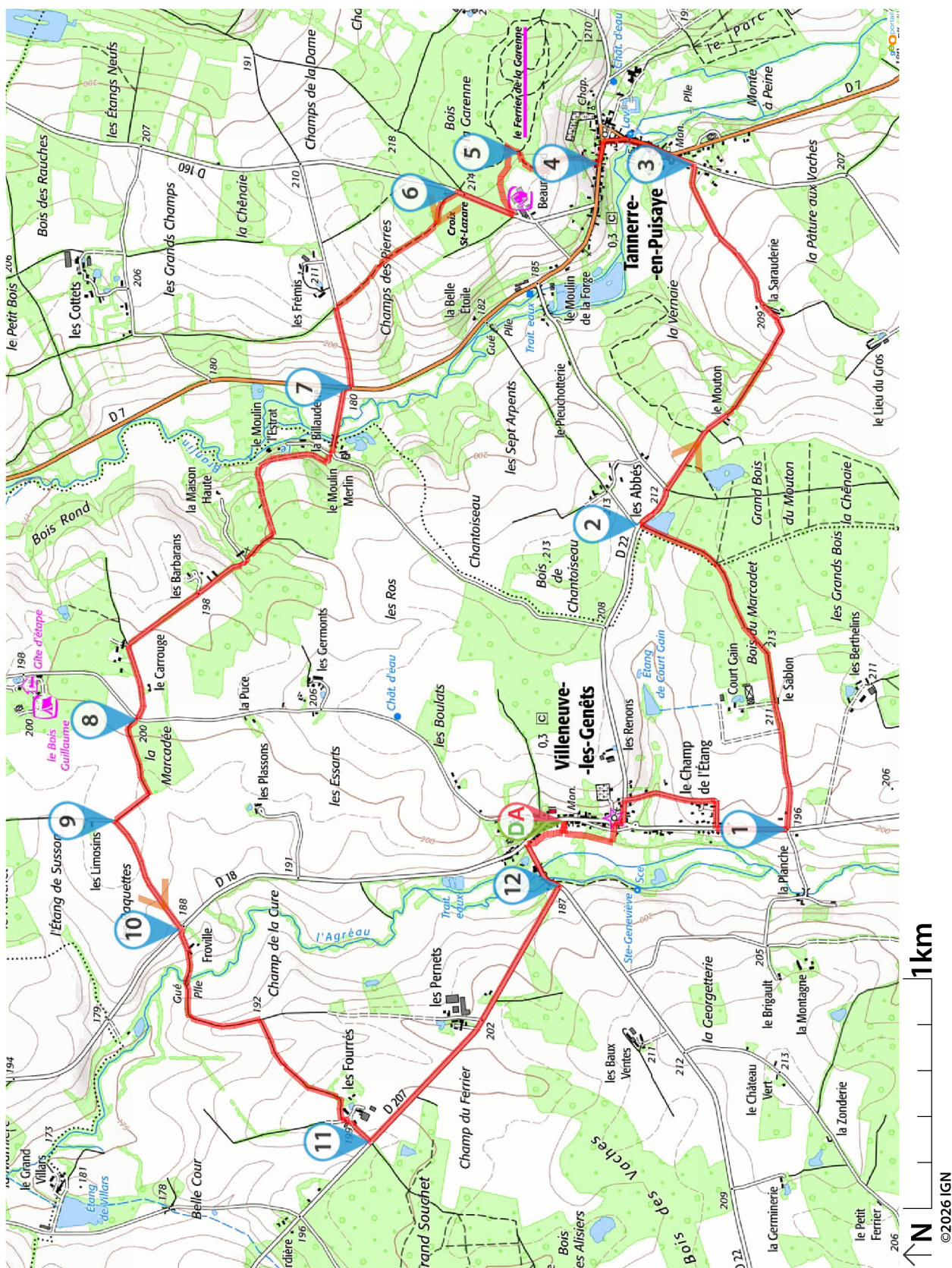
Au (4), avant de prendre le sentier menant au Ferrier Antique, un aller-retour au Lavoir du Ferrier en descendant la ruelle sur la gauche vaut le détour.

Au (12), après avoir traversé la route, part, à droite, un sentier qui mène à la source miraculeuse et à la Chapelle Sainte-Geneviève. Un aller-retour est possible, sachant que ces parties sont du domaine privé mais possibles à réaliser.

Dans Villeneuve-les-Genêts, l'église du village est intéressante à visiter. Les peintures murales, puis sa charpente imposante en coque de bateau retournée et supportant un clocher élancé. Les clés ainsi qu'une documentation sont à disposition au café associatif (en face). Remarquer la coquille Saint-Jacques gravée dans une marche d'accès ainsi que la statue de Saint-Jacques et son chien sur une paroi intérieure.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-moulins-et-gues-entre-l-agreau-et-le-bra/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.